Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 089-218904191-20260928-DE_67_2026-DE

République Française
Département : YONNE
Arrondissement : Auxerre
TOUCY - Commune

Séance du lundi 28 septembre 2026

Délibération N° DE_067_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
23	20	23
Date de la convocation : 23/09/2026		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Mariages), sous la présidence de Olivier XIBERRAS.

Présents : Olivier XIBERRAS, Anne BRUNET, Aurélien BRAIN, Nathalie PLANCHE, Olivier MACARD, Scarla DEBARD, Robert TOUZEAU, Franck CARRASCO, Coralie DELMOTTE, Baptiste COUDRAY, Delphine DARENNE, Nathalie FAURE, Véronique PINNETERRE, Anne JAMAIS, Vanessa ESTEVES, Gilles DEMERSSEMAN, Gérard PIESYK, Sonia CARREAU, Chantal RAVERDEAU, Benoît COUPECHOUX
Représentés : Gérard GALLET représenté par Aurélien BRAIN, Lucas PINNETERRE représenté par Véronique PINNETERRE, Alain THURET représenté par Gérard PIESYK
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Delphine DARENNE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-23 qui prévoit que le Maire doit rendre compte à l'assemblée délibérante des décisions prises dans le cadre des délégations octroyées en application de l'article L. 2122-22 du même Code ;

VU la délibération n° DE_054_2026 du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2026 portant délégation d'attributions de l'assemblée délibérante à Monsieur le Maire ;

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal en vertu de cette délégation.

La liste détaillée de ces décisions, ainsi que l'état des actes correspondants, ont été joints à la convocation et envoyés avec l'ordre du jour afin que les membres du Conseil Municipal puissent en prendre connaissance.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 089-218904191-20260928-DE_67_2026-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De prendre acte du compte rendu présenté par Monsieur le Maire relatif aux décisions prises en application de la délibération de délégation n° DE_054_2026 du 6 juillet 2026.

ARTICLE 2 : La présente délibération et son annexe :

- Seront transmises à Monsieur le Préfet de l'Yonne au titre du contrôle de légalité ;
- Seront publiées / affichées conformément à la réglementation en vigueur ;
- Pourront faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Toucy dans un délai de deux mois à compter de leur publication/affichage ou de leur transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet (art. L. 411-7 du CRPA) ;
- Pourront faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Dijon (par courrier ou via l'application Télérecours : www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de leur publication/affichage ou de la notification d'une réponse au recours gracieux.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,
Delphine DARENNE

Le Maire,
Olivier XIBERRAS

MAIRIE DE TOUCY (Yonne)